VILLE D'ORANGE

Ouverture au public
Du lundi au jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
et le vendredi matin : de 8h30 à 11h30

SERVICE GESTION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Tél : 04.90.51.41.33
Courriel : odp@ville-orange.fr

Accueil physique du public situé
Service Technique - 32 rue Henri Noguères – 84100 ORANGE

DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE TEMPORAIRE

FORMULAIRE A RETOURNER AU SERVICE O.D.P AU PLUS TARD 3 SEMAINES AVANT LA MANIFESTATION

Je soussigné(e) : _____ ***agissant en qualité de :*** _____

Nom de l'organisme : _____

Adresse de l'organisme : _____

Téléphone : _____ ***Mail :*** _____

Sollicite l'autorisation d'implanter des dispositifs publicitaires et/ou flèches directionnelles pour l'événement suivant ;

Objet et lieu de la manifestation : _____

Date de la manifestation : du au

Type d'affichage envisagé : _____ _____

- Nombre d'affiches :
 (Dimension maximale autorisée : 1m x 0,60 m)
- Nombre de flèche directionnelle :
 (Dimension maximale autorisée : 0,15 mx 0,50 m)
- 1 Banderole : OUI ☐ NON ☐
 (Dimension maximale autorisée : 2m x 4 m)



Lieux d'implantation autorisés :

- *Cf. Plan Centre-Ville d'Orange - Affichage temporaire*
- *L'affichage ne pourra excéder 15 jours consécutifs en ce compris la durée de la manifestation et sous réserve d'acceptation de la demande.*
- *Le demandeur s'engage à retirer toutes les publicités implantées dans la commune au plus tard le lendemain de la manifestation.*

Date de la demande : ….. /….. /…….
Signature

PIECES A REMETTRE :

- ***Copie de la pièce d'identité du représentant***
- ***Chèque de caution d'un montant de 500,00€ à l'ordre de Régie ODP - COMMERCE***
- ***Attestation Assurance garantissant la responsabilité civile***